

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 19 MARS 2014

Etaient présents (e) Madame, Messieurs :

Alain BENOÎT, section de CAMPENEAC,
Henri CHEMIN, section de STE ANNE D'AURAY,
Joseph de GHELLINCK, section de LA TRINITE SUR MER,
Serge HANUS, Président section de PLUMERGAT, Président secteur VANNES OUEST,
Raymond HENRIO, section de MOREAC, Président du secteur de PONTIVY,
Jean-Yves HILQUIN, Président section d'ARRADON,
Marie-Claire LETURGIE, section de STE ANNE D'AURAY,
Claude LE TOHIC, section de PONTIVY,
Raymond MADDI, section de VANNES
Jacques MARAIS, Président section de PLOEMEUR,
Michel MAZURET, Président section de STE ANNE D'AURAY,
Jean-Pierre MRECHES, section de CLEGUEREC,
René MUGNIER, Président de la section de VANNES,
Jean PELARD, Président section de CAMPENEAC, Président du secteur de PLOËRMEL,
Thierry PETITPAIN, section d'ARRADON,
Francis PLANCKE, Président section de MERLEVENEZ,
Jean QUERO, section UNC BREHAN,
Albert RICHARD, Président section de LORIENT, Président du secteur de LORIENT,
Jean VALLOIR, Président section de CARNAC,

Etaient absents excusés :

Marcel LIND, Président section d'AURAY-PLOUGOUMELLEN – LE BONO, Président du secteur de VANNES EST,
Yann LORCY, section de PONTIVY, pouvoir à Francis PLANCKE,

Le Conseil d'administration s'est réuni sur convocation en date du 25 février 2014.

Henri CHEMIN ouvre la séance à 9 h 00 en remerciant les administrateurs présents et en excusant les absents. Au nom du bureau, il remercie René MUGNIER pour l'organisation de ce conseil d'administration dans les locaux de la gendarmerie.
Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

Jean VALLOIR demande l'approbation du dernier compte rendu du conseil d'administration du 11 octobre 2013. Albert RICHARD soulève une erreur de transcription : page 3 du compte rendu, lire : « Il adresse ses félicitations à la section de VANNES qui a organisé le Congrès départemental... » et non « il adresse ses félicitations à la fédération de VANNES ». Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Jean VALLOIR demande aux participants de respecter les dates limites pour rendre les informations demandées.

Cependant, concernant la demande de transmission des récipiendaires susceptibles de remplir les conditions pour une demande de Légion d'honneur au titre de 39/45, l'UNC souligne qu'elle a reçu cette demande le 17 mars, les réponses étant à transmettre pour le 21 mars. De la même manière, l'ONAC départemental a également reçu cette demande de l'ONAC national tardivement. Dans un premier temps, il s'agit seulement de transmettre des noms, les dossiers seront constitués après sélection sur la liste transmise.

La carte dite « à cheval » : Henri CHEMIN invite à déposer les demandes, même pour les personnes arrivées le 02 juillet et le 03 juillet. En effet, nous avons un adhérent de Pontivy dans ce cas, il semblerait qu'il soit arrivé tardivement le 02/07 au soir et donc seulement inscrit le lendemain le 03/07. Rappel : c'est la date de dépôt de la demande qui permet un effet rétroactif pour un rattrapage sur 3 ans, de la retraite du combattant.

Les projets de l'UNC pour le Centenaire : Jean VALLOIR et René MUGNIER sont représentants de l'UNC 56 auprès de la Préfecture.

Le centenaire doit être préparé dans les sections en accord avec leurs mairies. A ce jour, il y a eu des réunions locales à ce sujet, Arradon, Pontivy, etc., mais les projets n'avancent pas pour cause d'attente des élections municipales.

Rien ne sera validé tant qu'il n'y a pas l'élection du Maire ou nouveau Maire.

Campénéac : les candidats sont favorables à cet évènement il y aura donc une manifestation.

Bréhan : il y aura une exposition à la médiathèque, organisée conjointement avec les Cotes d'Armor et à l'attention des enfants des écoles. Un film sera également projeté à la salle des fêtes. La Trinité sur Mer le marquera le 11 novembre.

A Vannes, l'ONAC marque l'évènement de la Libération.

A Carnac, un diaporama sur le camp de prisonniers allemands de la première guerre mondiale, sera diffusé le 08/11/2014.

Michel MAZURET informe de la cérémonie prévue à Sainte Anne d'Auray le 16 octobre 2014.

Francis PLANCKE informe que le tocsin sonnera à MERLEVEZ, labellisation ou pas, il le fera savoir par la voie du journal municipal.

A Sérent, il y aura la présence de MM Jean-Yves LE DRIAN et Kader ARIF.

Henri CHEMIN informe de la modification de la date de commémoration pour l'INDOCHINE : le mardi 29 avril à Lauzach à 11 h.

Henri CHEMIN demande qu'au minimum il y ait l'opération suivante : faire sonner le tocsin dans toutes les communes le 2 août 2014.

Raymond MADDI est le porte-drapeau départemental, il remplace Henri MERCIER.

L'UNC et l'UDAC, le CERAS, l'AM AFN et le Souvenir Français :

Lors d'une commission ONAC, le 6 mars 2014, Jacques JOLY a annoncé que le Souvenir français, par une lettre de son président national reconnaissait la date officielle du 19 mars et que le Souvenir français participerait par conséquent aux manifestations.

Tous les membres de l'UNC en sont stupéfaits !

Joseph de GHELLINCK, membre du Souvenir Français, va quitter cette association.

Une cérémonie a eu lieu à ERDEVEN suite au déplacement de reliques dans un nouveau carré militaire.

Henri CHEMIN rappelle que c'est la mission du Souvenir Français qui perçoit des subventions pour ces actions.

Thierry PETITPAIN confirme que le Souvenir Français s'exprime en se substituant constamment aux Anciens Combattants.

Jean VALLOIR informe que le Souvenir Français a un effectif de 165 adhérents sur la baie de Quiberon, majoritairement également adhérents à l'UNC.

Dans le département, les relations entre le Souvenir Français et les Anciens Combattants ne sont pas saines.

Thierry PETITPAIN informe du reportage télévisé le 14/04/2014 sur KAO BANG.

Il indique les dates des Opérations Extérieures ayant suivies le conflit algérien : 63 le Congo, de 1968-1975 le Tchad, 1978 le Liban (mandats successifs de 6 mois se poursuivent), 1983-1984 Beyrouth ... La FNAME a été créée car pendant longtemps personne ne s'est préoccupé des OPEX, ni même l'UNC, les OPEX n'étant pas suffisamment nombreux. La Guerre du Golfe a été admise par des voies juridiques par la FNAME. Les OPEX sont traités comme les anciens d'AFN l'ont été pendant longtemps.

Les conflits de générations persistent.

Jean VALLOIR a été choqué par les propos tenus par Thierry PETITPAIN lors d'une réunion à la Préfecture, Thierry PETITPAIN y assistait en tant que représentant de l'UNC et non représentant de la FNAME.

La FNAME représente 1100 OPEX, l'UNC 4500.

Francis PLANCKE prend la parole pour présenter la situation comptable 2013. Les contrôleurs aux comptes sont venus le 11 mars pour la vérification annuelle. Albert RICHARD a souligné que tous les responsables de secteurs devraient être présents, car en principe en tant qu'administrateur on ne peut être contrôleur aux comptes.

Francis PLANCKE détaille quelques points sur le résultat et le bilan de l'année 2013. Entre 2009 et 2013, on observe une diminution des effectifs de 3 % de perte par an. Cette année, elle diminue « que » de 1.89 % suite au retour de la section des FOUGERETS. De ce fait, moins de cotisations sont encaissées. L'augmentation la plus mesurable est celle liée à la catégorie OPEX.

Il n'y a pas de dette. Peu d'achat de marchandises en 2013, mais le stock étant bas, il va devoir passer une commande de plaques funéraires prochainement.

Un énorme effort a été fait sur les fournitures de bureau, le téléphone est un forfait. Les autres charges correspondent surtout à 3850 € de secours envers les adhérents. Les charges du personnel : l'augmentation de 1 % avait été voté par le CA. Une économie a été réalisée, l'Union Combattante du Morbihan étant parue sur 3 éditions au lieu de 4 habituellement.

Francis PLANCKE demande s'il y a besoin de plus de détails, personne n'a de question.

Francis PLANCKE présente le prévisionnel, cf. annexe jointe. Il est calculé sur des effectifs supposés avec une perte moyenne de 3 % chaque année. Les frais d'AG et de Congrès : invités + gerbe ; pour l'AG de PONTIVY, il est prévu de rembourser la visite de la ville moyenâgeuse payante pour les dames. Pour l'action sociale, il envisage une baisse du nombre des demandes étant donné la baisse des effectifs.

En conclusion en 2017 on arrivera à un déséquilibre, soit à un déficit de 6872 €, soit 2.15 € par adhérent. Il faut y ajouter les charges liées à l'augmentation du coût de la vie (calcul : baisse de 3 % des effectifs, augmentation de 3 % du coût de la vie, soit une diminution de 6 %).

Il indique 3 propositions :

1. la mauvaise : Ne rien faire = augmentation de la cotisation de 2.70 € en 2017,
2. la bonne : augmenter la cotisation de 49, 69, 73, 78 cts par an
3. celle du CA : lisser la cotisation à 60 cts/an

Il propose sa solution, l'augmentation de la cotisation de la manière suivante :

2014 20 €, 2015 21,60 €, 2016 22,20 € et 2017 23,20 € qui aboutira à un déficit de 1908 € au lieu de 6878 €.

L'UNC reste l'association la moins cher, toutes les autres sont à 30 €.

L'augmentation prévue pour l'année prochaine pour le national, 250 000 adhérents, est de 0.30 cts au total répartis en 0.10 cts ? + 0.20 cts.

Il faut anticiper dans les sections. Rappel : il ne faut pas afficher dans les articles publiés au journal le montant de la cotisation de la section.

Concernant le budget social, les associations ne reçoivent plus de subvention de l'ONAC.

Francis PLANCKE demande le vote de la proposition d'augmentation de 2015 à 2018, année du centenaire, de 0.50 cts/an, en complément des 1 € déjà voté pour le journal. Le Conseil d'administration approuve.

Thierry PETITPAIN indique qu'à l'avenir il faudra mutualiser les sections. ARRADON compte 37 adhérents dont 14 « jeunes », après le centenaire les effectifs vont chuter.

L'AM AFN aurait fait don de 5 000 € au Souvenir Français pour assurer la restauration du Monument INDOCHINE de Lauzach et restitué 16 à 17 000 € au Conseil Général, sommes non utilisées pour ce projet aujourd'hui réalisé. Sont aujourd'hui membres de l'AM AFN pour l'UNC : Henri CHEMIN et Michel MAZURET.

L'UNC du Morbihan a démissionné du CERAS ;

l'UDAC, la cotisation 2014 a été réglée. L'UNC doit y rester représentée, sinon il n'y aura plus de reconnaissance de l'UNC au sein du département. Seulement, l'année prochaine, l'UDAC risque de disparaître car la représentation par M François CRESEVEUR ne satisfait pas l'UNC.

Le bureau, sous proposition de Francis PLANCKE, ne verse pas de cotisation aux associations qui ne présenteront pas leur bilan.

Le calendrier 2014 et 2015 :

Les élections de l'assemblée générale à PONTIVY le 10 mai 2014 concerne le 1^{er} tiers :
se représentent : Marie-Claire LETURGIE, Raymond MADDI, Jacques MARAIS, Francis PLANCKE, Albert RICHARD,
ne se représente pas : Yann LORCY.

Il faut rechercher un candidat, pour l'année prochaine, pour remplacer Yann LORCY en tant que Trésorier Adjoint, Jean QUERO avait proposé un candidat. Il faudrait le faire inscrire à ARZON.

Henri CHEMIN informe qu'il va reprendre le Mot du Président dans le journal LA VOIX DU COMBATTANT. Il souhaite remettre à l'honneur des adhérents particulièrement méritant et demande aux administrateurs de faire des propositions.

Jacques MARAIS présente le bilan de l'action sociale en indiquant les totaux versés par l'ONAC 5 460 €, montant indiqué partiellement connu, l'UNC PARIS 19 450 € et l'UNC 56 3 850 €, pour 65 dossiers.

Au niveau national, 70 % des départements ne font pas de demandes.

Francis PLANCKE demande que le montant attribué par dossier passe à 60 €, validé par le Conseil d'administration.

Michel MAZURET transmet les décorations internes suite à la dernière commission du 14 mars, cf. liste jointe. La décoration remise à Jacques CHAIGNEAU, OPEX, vice président national des ANT-TRN, afin qu'il nous fasse bénéficier de son réseau pour le recrutement. René MUGNIER souligne que le recrutement doit être réalisé vers des adhérents qui restent inscrits dans le temps.

Albert RICHARD indique que beaucoup d'OPEX ayant le Titre de Reconnaissance de la Nation attendent la Carte du Combattant.

Georges AUDUREAU présente le programme de l'assemblée générale du 10 mai. Il souhaite connaître le nombre d'invité pris en charge par la fédération départementale. Il est décidé que les repas pris en charge seront ceux des membres du bureau et de leurs adjoints, sans les épouses ainsi que celle du Président qui organise.

Henri CHEMIN et Jean VALLOIR ont accordé de prendre en charge les visites de la ville pour les épouses, soit 100 € pour 25 personnes inscrites. Georges AUDUREAU indique que lors de l'organisation du congrès à PONTIVY en 2008, il n'a pas eu de bénéfice.

Certains membres ne comprennent pas cette décision, l'engagement a été pris, il sera tenu, mais il n'y aura pas de budget forfaitaire versé à chaque section qui organise une assemblée générale ou un congrès.

Claude LE TOHIC demande que le recrutement soit maintenu à tous les niveaux. Si rien n'est fait, les effectifs continueront de baisser. Il rappelle que la participation au Forum des associations dans les communes est le moyen d'être présent pour se faire connaître auprès des jeunes qui viennent inscrire leurs enfants aux activités.

En ce qui concerne les encarts dans le journal, Francis PLANCKE accepte la demande de Claude LE TOHIC concernant l'envoi d'un chèque de 35 € au lieu de 70 €, auparavant 70 € avec un retour de chèque de 35 € vers la section, ce qui évite des aller-retour de courrier, il demande néanmoins d'avoir la copie du chèque de l'annonceur. Le montant attribué à la section et à la fédération restant le même.

Jean QUERO a recruté 4 nouveaux adhérents Soldats de France et 2 Résistants. Il souhaiterait faire un article pour le recrutement dans Ouest-France, mais le journal ne le ferait pas sauf à payer une publicité, et chère. Il est très difficile d'avoir les pages départementales et régionales.

Albert RICHARD demande si nous sommes informés de la cérémonie prévue pour CAMERONE par la Légion étrangère. A ce jour, rien reçu au niveau départemental.

Jean PELARD informe d'une question des FOUGERETS concernant leur porte-drapeau. Henri CHEMIN rappelle que l'UNC est adhérente à l'association des porte-drapeaux de France et à ce titre nos porte-drapeaux sont assurés.

René MUGNIER était satisfait de l'accueil de l'étudiant américain mais souligne que la section de VANNES n'a pas été citée dans les articles parus dans Ouest-France.

Un tour de table a été effectué.

Jean VALLOIR, Henri CHEMIN et Francis PLANCKE n'ayant rien à ajouter, la séance du Conseil d'administration est levée.

Le Conseil d'Administration valide la candidature de Francis PLANCKE aux élections du siège national à BESANÇON.

Henri CHEMIN
Président Départemental
UN C AEVOG du Morbihan

Jean VALLOIR
Secrétaire Général
UN C AEVOG du Morbihan

UNC 56